

Le prolongement de la durée des irradiations a naturellement nécessité l'élaboration de programmes additionnels. La Commission s'est aussi efforcée d'améliorer la qualité de ses émissions. Plusieurs séries de programmes d'un caractère nettement canadien, dont quelques-uns à base historique, ont été irradiés. Les émissions d'information et d'éducation ont aussi été améliorées. L'article d'information, "Un fait par jour concernant le Canada", irradié tous les jours à l'heure des nouvelles, ne cesse d'être très en faveur particulièrement auprès des éducateurs et des étudiants. Cet article est rédigé et fourni à la Commission par le Bureau Fédéral de la Statistique. Le Service des messages au Nord, émission hebdomadaire sur ondes courtes et longues de communications personnelles et de nouvelles sommaires au profit des personnes habitant les régions arctiques et sub-arctiques, donne de plus en plus satisfaction. Il a été établi qu'environ 75 p.c. à 80 p.c. des messages personnels transmis par ce service ont été reçus par les destinataires. Des événements d'intérêt exceptionnel ont été irradiés, y compris l'ouverture du Parlement. La Commission n'a cessé d'offrir ses services en faveur de la paix internationale, des secours aux nécessiteux et de causes secondées par divers départements des services fédéraux et d'autres causes d'intérêt général.

PARTIE XIII.—ADMINISTRATION DES POSTES.

Historique.—Un bref exposé du développement du service postal avant la Confédération au Canada paraît à la page 804 de l'Annuaire 1934-35.

Lors de la Confédération, les administrations provinciales furent transférées à la Puissance et la loi des postes de 1867 créa l'administration nouvelle. L'affranchissement intérieur fut réduit de 5 à 3 cents par demi-once; en 1870 l'affranchissement des lettres à destination des Etats-Unis fut réduit de 10 à 6 cents et de celles à destination de la Grande-Bretagne, de 12½ à 6 cents par demi-once. En 1875, une convention entre le Canada et les Etats-Unis abaissa l'affranchissement postal entre ces deux pays au tarif intérieur. En 1878, le Canada étant devenu membre de l'Union Postale, l'affranchissement des lettres à destination des pays adhérents de l'Union fut réduit à 5 cents par demi-once. A la suite de la Conférence de 1897, l'affranchissement à deux sous par demi-once fut établi, le 25 décembre 1898, pour toutes les lettres à destination de l'Empire Britannique, en même temps que l'affranchissement intérieur était abaissé à 2 cents par once. Ce tarif fut maintenu jusqu'en 1915, alors qu'avec la hausse des prix durant la guerre les tarifs furent élevés. L'affranchissement à deux sous a été remis en vigueur pour les lettres à destination du Canada, des Etats-Unis, de Terre-Neuve et autres pays du continent nord américain, le 1er juillet 1926, et à destination de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays de l'Empire britannique, le 25 décembre 1928; plus tard il a été appliqué à la France et à l'Amérique du Sud. Dans le but d'augmenter les recettes, le Gouvernement imposait, le 1er juillet 1931, une taxe spéciale du revenu sur les lettres adressées à tout endroit du Canada, des pays de l'Empire, de la France, et des deux Amériques, les tarifs dans ces cas se trouvant portés à 3 cents pour la première once et 2 cents pour chaque once supplémentaire.

L'administration des postes est dirigée par le Ministre des Postes. Outre les différentes branches administratives du ministère, le Dominion est divisée en 15 districts, dont chacun est confié à un surintendant du service des Postes. L'administration postale canadienne dessert un territoire plus étendu que celui de tous les autres pays, si l'on excepte les Etats-Unis et la Russie, et habité par une population moins dense, ce qui complique sa tâche et rend sa gestion fort onéreuse.